



SICTEU DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS

Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Non Collectif

Demande à compléter par le propriétaire et à déposer obligatoirement en mairie avec le dossier de permis de construire ou deux mois avant la date prévue pour la réalisation des travaux (s'il s'agit d'une réhabilitation).

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<u>DEMANDEUR</u>			
NOM, Prénoms ou raison sociale :			
Code postal :	Commune :		
Adresse complète :			
Téléphone domicile : -			
Portable :			
<u>Déclare installer un dispositif d'assainissement autonome à :</u>			
Code postal		Commune :	
Adresse complète :			
<u>Nature du projet :</u>			
<input type="checkbox"/> Construction faisant l'objet de la demande de permis de construire n°			
<input type="checkbox"/> Réalisation d'une installation sanitaire sans demande de permis de construire (réhabilitation de l'existant)			
<u>Type d'immeuble :</u>			
<input type="checkbox"/> Exclusivement à usage d'habitation :			
Résidence principale	<input type="checkbox"/>	Résidence secondaire	<input type="checkbox"/>
Nombre de chambres :		Nombre d'usagers ou d'habitants :	
<input type="checkbox"/> Autres locaux que ceux d'habitation :			
Local commercial	<input type="checkbox"/>	Local industriel	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>		
Restaurant	<input type="checkbox"/>	Nombre de repas servis :	
Hôtel	<input type="checkbox"/>	Nombre de chambres :	



2 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie : m ²	Superficie disponible pour l'assainissement : m ²
Section :	Numéro de parcelle(s) :

Pente de la partie du terrain destinée à l'assainissement :
 Horizontal Pente faible – 0 à 5 % Pente forte - > 10 %

Alimentation en eau potable :

<input type="checkbox"/> Adduction publique	<input type="checkbox"/> Puits
<input type="checkbox"/> Alimentation privée	<input type="checkbox"/> Autres (préciser)
<input type="checkbox"/> Source	

Eau souterraine :

Nappe d'eau à moins de 1 m de profondeur
 Existe de puits ou captage dans un rayon de 100 m du système d'assainissement
 Existe de puits ou captage dans un rayon de 35 m du système d'assainissement

Destination des eaux pluviales :
 Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

1 – Hors du terrain :	2 – Sur le terrain :
<input type="checkbox"/> Ruisseau	<input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol
<input type="checkbox"/> Fossé	
<input type="checkbox"/> Drainage agricole	

3 - DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ENVISAGE

PRETRAITEMENT

	Fosse toutes eaux	Fosse septique (Eaux vannes seules)		Cuve de prétraitement associé à un ouvrage technique (microstation)	
Marque					
Capacité (volume)					
	Fosse étanche ou d'accumulation	Fosse chimique	Bac à graisses (bac dégraisseur)	Préfiltre (Indicateurs de fonctionnement)	Débourbeur
Marque					
Capacité			500 l		

Une ventilation (Æ100mm) doit être installée entre le prétraitement et le traitement et aboutir au-dessus du toit.



TRAITEMENT

1- AVEC INFILTRATION DANS LE SOL

q Tranchées d'épandage (d'infiltration) à faible profondeur	Nombre de tranchées : Longueur : Profondeur : Largeur :
q Lit filtrant non drainé à flux vertical	Superficie : Largeur : Longueur : Hauteur :
q Tertre d'infiltration non drainé	Superficie : Largeur : Longueur : Hauteur :

2- AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

q Lit filtrant drainé à flux horizontal (rejet)	Largeur du front de répartition : Longueur :
p Lit filtrant drainé à flux vertical (rejet) p Enterré q Surélevé	Superficie : 50 m ² Largeur : 5 m Longueur : 10 m Hauteur : 1.50 m
q Tertre d'infiltration drainé (rejet)	Superficie de traitement : Largeur : Longueur : Hauteur :
q Autre : Microstation, Lit filtrant sur massif à zéolithe ou sur média filtrant, etc... (préciser le type et les surfaces ou volume)	

USAGE D'UN POSTE DE RELEVAGE/REFOULEMENT

q Poste de relevage q avant la fosse q après la fosse q après le traitement	- Volume utile : Volume de bâchée : Destination du rejet :
--	---

MODE DE REJET

q Sol (tranchée d'infiltration, tertre) :	
q Collecteur d'eaux pluviales :	
q Milieu hydraulique superficiel q fossé q ruisseau q cours d'eau	Préciser si fossé communal, si fossé départemental : Préciser le nom du ruisseau : Préciser le nom du cours d'eau : Modalités de protection des berges au droit du cours d'eau (tête de buse bétonnée, enrochement, autres) :
q autres (plan d'eau) :	Préciser le lieu de rejet :
Motif pour lequel l'infiltration par le sol n'a pas été retenue :	



□ Puits d'infiltration (autorisation municipale) :	Diamètre :
	Profondeur totale :

En cas de rejet de l'effluent traité dans un cours d'eau ne vous appartenant pas, prévoir de nous transmettre :

□ le cas échéant la servitude de passage de la conduite si votre immeuble n'est pas limitrophe du cours d'eau :
□ l'autorisation de rejet accordé par le propriétaire ou le service en charge de l'exutoire : mairie

IMPORTANT :

Le contrôle est une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Il n'est pas une prestation de prescription technique.

Le propriétaire s'engage à présenter à son installateur (si celui ci est différent du propriétaire) l'avis technique du SICTEU de Hochfelden.

Le propriétaire du dispositif d'assainissement se porte garant, sous sa responsabilité, de ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté interministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009) et à la norme technique **D.T.U 64.1** de mars 2007 (AFNOR, Tour Europe, 92049 PARIS LA DEFENSE cedex, tel : 01-42-91-55-55).

Le propriétaire s'engage à adresser la demande de contrôle du dispositif d'assainissement au SICTEU de Hochfelden et Environs en vue de la vérification technique des ouvrages avant remblaiement et ventilation installée, et à laisser libre accès à son installation lors de la visite.

Le propriétaire s'engage à assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

Le Fait à

Signature Propriétaire



PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION (en 3 ex.)

r un plan de situation de la parcelle

r une étude de sol est fortement recommandée afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et / ou l'infiltration des eaux usées domestiques. En l'absence d'expertise pédologique à la parcelle, le demandeur pourra se référer, sous sa responsabilité, aux indications de la carte d'aptitude des sols du zonage d'assainissement pour définir la filière (la carte d'aptitude des sols disponibles en mairie si elle a été réalisée).

r un plan de masse sur base cadastrale précisant :

- . l'habitation et les limites du terrain
- . la sortie des eaux usées de l'habitation
- . le pré traitement (fosses toutes eaux,...) et la ventilation associée
- . le traitement (épandage, filtre,...)
- . le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- . les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- . les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées,...)
- . les voies de passages de véhicules
- . les bâtiments annexes (garages, piscine...)
- . les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- . les cours d'eau, fossé, mare, etc, le système d'évacuation des eaux de pluie

r un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (au 1/200 ou 1/500). Il est constitué par un profil en long sur lequel seront portés la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

r un descriptif comprenant la liste et la quantité de matériaux entrant dans la composition du dispositif d'assainissement (facultatif)

- une étude d'aptitude des sols à la parcelle

NOTA : il sera fait retour à l'expéditeur de tout dossier parvenu incomplet